

2021/0011

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 15
Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. RAVIDAT.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. STALLA.

Absents ayant donné procuration : Mme DELTOUR à Mme BLANDO.
Mme WAUCHEUL à M. PETIT.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : EFFACEMENT DE DETTES NUMERO DE LISTE 2411950232.

La trésorière municipale, nous a adressé un courrier dans lequel elle a joint un état de présentation énumérant une liste de 38 pièces irrécouvrables au nom de la commune, au numéro 2411950232, d'un montant total de 5 014,06 euros.

En conséquence, la trésorerie demande à ce que la commune délibère sur l'effacement de ce montant global de dette et d'émettre un mandat au compte 6541.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'effacement de la dette de la liste n°2411950232 pour un montant de 5 014,06 euros et l'émission d'un mandat au compte 6541.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 21 JAN. 2021

Le Maire,

